NATIONS UNIES

A S

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE — CONSEIL DE SÉCURITÉ

Distr.
GENERALE

A/37/66
S/14837

15 janvier 1982

ORIGINAL : FRANCAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Trente-septième session
LA SITUATION AU KAMPUCHEA
QUESTION DE LA PAIX, DE LA STABILITE ET DE LA COOPERATION EN ASIE DU SUD-EST

CONSEIL DE SECURITE
Trente-septième année

Lettre datée du 14 janvier 1982, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la République démocratique populaire lao auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur, à la requête de S. Exc. M. Hun Sen, vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères de la République populaire du Kampuchea, de vous transmettre ci-joint le texte de la "Déclaration du porte-parole du Ministère des affaires étrangères de la République populaire du Kampuchea", en date du 2 janvier 1982.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre ainsi que la pièce ci-jointe comme document officiel de l'Assemblée générale au titre des points intitulés "La situation au Kampuchea" et "Question de la paix, de la stabilité et de la coopération en Asie du Sud-Est", et du Conseil de sécurité

Le Chargé d'affaires a. i.,
(Signé) Alounkeo KITTIKHOUN

ANNEXE

DECLARATION DU PORTE-PAROLE DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DU KAMPUCHEA

Le 21 décembre 1981, vers 17 heures, trois bâtiments de la marine thaïlandaise ont violé délibérément les eaux territoriales de la République populaire du Kampuchea dans la province de Kohkong, jusqu'à une profondeur de 15 km et ont pris sous leur feu une vedette kampuchéenne de la patrouille régulière, laquelle a été coulée par les agresseurs thaïlandais qui ont emmené de force vers la Thaïlande cinq membres de l'équipage et la vedette.

Le Gouvernement de la République populaire du Kampuchea condamne énergiquement cet acte d'agression prémédité de la part de la marine thaïlandaise et exige que le Gouvernement thaïlandais libère immédiatement les membres de l'équipage enlevés ainsi que la vedette et mette fin définitivement aux violations quotidiennes et actes d'agression commis par ses forces armées contre la République populaire du Kampuchea.

Phnom Penh, le 2 janvier 1982